



Question toute bête - travaux d'électricité pour déclaration

Par **electrode**, le **19/05/2013** à **23:29**

J'ai une question tout bête :
j'ai une facture de 2300 euros d'électricité pour l'appartement que j'ai mis en location, je voulais juste savoir..

- 1- puis-je déduire 100% de la facture dans ma déclaration foncière 2044 ?
- 2- dois-je joindre une copie de la facture lors de ma déclaration ?

Merci !!!

Par **amajuris**, le **19/05/2013** à **23:39**

bsr,
normalement si c'est un logement vide, le contrat devrait être au nom du locataire.
pourquoi déduire cette facture puisque je suppose que vous faites payer votre locataire.
cdt

Par **electrode**, le **19/05/2013** à **23:45**

pardon, je n'ai pas précisé,

ce sont des travaux de réfection d'électricité.

Par **francis050350**, le **21/05/2013** à **22:44**

Trichat vous a tout dit . Sous réserve que ce soient bien des travaux relatifs à un logement loué ou destiné à la location à court ou très moyen terme , il n'y a aucune difficulté . Vous pouvez donc éventuellement être en déficit foncier dans la limite de 10700 € en négatif déductibles des autres revenus .